

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BELLEGARDE



Par arrêté municipal N° URB.2024-01, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique qui portera sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la mise à jour du zonage d'assainissement et l'élaboration du zonage des eaux pluviales et du ruissellement de la commune de Bellegarde.

A cet effet, Monsieur Daniel DUJARDIN est désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête. Monsieur Yves BENDEJAC est désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera pour une durée 33 jours, du 15 février 2024 à 9 heures au 18 mars 2024 à 17 heures en Mairie de Bellegarde sise Rue de l'Hôtel de ville.

Ouverture au public : Lundi et mardi de 8h à 12h et 13h30 à 17h 30/ le mercredi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17 h/Jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h30 / Vendredi de 8h à 12h

Le commissaire enquêteur tiendra quatre permanences en mairie :

Jeudi 15 février	de 9h à 12h
Mercredi 21 février	de 14h à 17h
Jeudi 07 mars	de 9h à 12h
Lundi 18 mars	de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Bellegarde pourront être consignées sur le registre d'enquête concerné, déposé en mairie.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Bellegarde ou par voie électronique à l'adresse mail : enquete-publique-5158@registre-dematerialise.fr ou directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5158> jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, le lundi 18 mars 2024 à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Maire de Bellegarde. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal N° URB. 2024-01 affiché à la Mairie de Bellegarde, au lieu habituel d'affichage. Les informations concernant l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.bellegarde.fr Toute information relative à la révision générale du PLU peut être demandée auprès de la Commune à Monsieur le Maire.

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

